

Branche Eau

قطاع الماء

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
N° DRH/DE/2013

26 AOUT 2013

216637

**DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT  
DE CHAUFFEURS**

- Vu le Dahir n° 1-11-160 en date du 1<sup>er</sup> kaada 1432 (29 septembre 2011) portant promulgation de la loi n°40 – 09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable « ONEE »;
- Vu le statut de l'ONEP régissant provisoirement le personnel de l'ONEE- Branche Eau;

**LE DIRECTEUR GENERAL****DECIDE**

**Article I :** L'ouverture d'un concours pour le recrutement d'un **Chauffeur**, échelle **01** ONEE-Branche Eau destiné à **La Station de Traitement Chefchaouen**.

**Article II :** Le nombre de postes mis en compétition est fixé à **(01) Un** Poste, Seuls les candidats résidant dans **la région Tanger –Tétouan** concourront pour le poste mis en compétition.

**Article III :** Les conditions de participation audit concours sont les suivantes :

- Disposer d'un des diplômes figurant ci-dessous :

Spécialité à pourvoir	Niveau
Permis de conduire catégorie B-C-D	1 <sup>ère</sup> AS (Ancien Régime) Ou Niveau 7 <sup>ème</sup> Année fondamentale (Nouveau Régime)

- Résider à une adresse correspondante à celle fixée dans l'article II. Seule l'adresse figurant sur la CIN fait foi.
- Etre âgé de 18 ans au minimum et de moins de 25 ans à la date du 31/12/2013.
- Etre physiquement apte à l'exercice effectif de l'emploi postulé.
- Avoir un permis de conduire pour les catégories (B – C –D).

**Article IV : Consistance du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes

- Une demande manuscrite.
- Un curriculum vitae (CV)
- Une copie légalisée du permis de conduire pour les catégories (B – C –D).
- L'original du certificat de scolarité justifiant la possession d'un niveau minimum de la 7<sup>ème</sup> Année fondamentale.
- Copie légalisée de la carte d'identité nationale (CIN).

**Article V:** Les demandes de participation des candidats doivent parvenir à la Direction Régionale du Nord sise à l'adresse suivante : N° 06 Rue Melillia Castilla B.P 157 Tanger avant le **2 SEP. 2013** (Dernier jour de dépôt). Le cachet du bureau d'ordre fait foi.

**Article VI :** Les candidats répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqués pour passer les épreuves suivantes :

1- **Des épreuves écrites :** Elles comprennent :

- a) Une épreuve de spécialité.
- b) Une épreuve d'arabe.
- c) Une épreuve de français.

2- **Une épreuve orale :** Elle consiste en un entretien en commission auquel seront convoqués les candidats admis aux épreuves écrites avec une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20, sans avoir obtenu de note éliminatoire.

3- **Un test psychotechnique :** Devront passer ce test les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20 à l'issue des résultats des épreuves écrites et orales, et ce dans la limite des postes ouverts.

**Article VII : Modalités de déroulement du concours**

Epreuves	Nature des épreuves	Note	Coefficient	Note éliminatoire
Ecrit	Langue arabe	Sur 20	1	< 05/20
	Langue française	Sur 20	1	< 05/20
	Spécialité	Sur 20	3	< 10/20

**Article VIII : Publication des résultats :** La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente seront publiés sur les sites web : [www.onep.ma/recrutement.htm](http://www.onep.ma/recrutement.htm) et [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)

**Article IX :** Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours.

Le Directeur Général

ALI FASSI FIHRI